Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20220718-AA28JUIL2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANSE

Séance du 18/07/2022

OBJET : Agents de sécurité au plan d'eau du Colombier

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22 Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 11/07/2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents:

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations:

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

<u>Excusé</u>

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le



ID: 069-216900092-20220718-AA28JUIL2022-DE

Jean-Luc LAFOND expose que suite aux différentes altercations constatées début juin au plan d'eau du Colombier et afin de sécuriser les nombreuses familles utilisatrices du site, la Mairie de Anse a fait le choix de faire intervenir 2 agents de sécurité du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022 pour un montant de 18 840€ TTC. Il s'agit en l'espèce d'un effort financier très important supporté par la Commune seule. L'opération pourra être renouvelée sur août si nécessaire.

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme, Rendue exécutoire le Par transmission en Sous-préfecture et affichage en Mairie.

Le Maire Daniel POMERET

hône

Le secretaire